

Le mot du maire

Hessoises et Hessois, chers concitoyens,

Communiquer avec vous par le biais d'un nouvel « Hesse-Infos » m'est toujours agréable. Certes, entouré du Conseil municipal, j'ai eu l'occasion de vous rencontrer à la salle polyvalente le 17 juin, et nous avons alors, les uns ou les autres, tenté de répondre à vos diverses questions. Mais quelques-unes de nos explications ne furent pas complètes, puisque nous n'étions pas alors en possession de certains éléments. Les lignes qui suivent devraient vous donner les renseignements que vous attendez.

Les principales actions des premiers six mois de l'année 2011 se résument ainsi :

- Le budget, acte important en début d'année, ne fut voté qu'en avril, faute de savoir ce qui remplacerait la taxe professionnelle. Il est joint dans les pages qui suivent ; en le parcourant, vous vous apercevrez qu'il est en baisse de 7,5 % par rapport à 2010. Comme un budget se doit d'être équilibré, nous l'avons élaboré en tenant compte de nos ressources, prenant la décision de ne pas augmenter les taxes communales.*
- Les travaux de réfection des rues sont en cours. Bien que le beau temps permette un travail « propre », la gêne occasionnée aux riverains est cependant bien présente. Patience ... la fin des chantiers est proche, et notre village aura alors bien belle allure !*
- Le Conseil municipal a adopté le principe d'une activité périscolaire pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Hesse. La décision a été difficile à prendre, car c'est la commune qui assume le risque de dépenses qui pourraient s'avérer excessives si ce service était trop peu utilisé. Aussi j'en appelle à la citoyenneté des parents pour pérenniser ce système, mis en place dans le but de maintenir nos trois classes, dans l'intérêt des enfants, des parents et de toute la communauté villageoise.*
- L'élaboration de la carte communale se termine. L'extension de notre village, si petite soit-elle, permettra de nouvelles constructions, soit une dizaine de places à bâtir supplémentaires. Si nous n'avions pris la décision d'instaurer cette carte communale, ces places n'auraient plus été acceptées par les services instructeurs de l'état en vertu de l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme.*

D'ici la fin de l'année, il reste encore bien du travail :

- Les travaux d'aménagement de la piste cyclable traversant le village devraient démarrer, avec la réhabilitation du vieux pont de chemin de fer qui enjambe le canal. Les travaux seront pris en charge par la Communauté des Communes de la Vallée de la Bièvre (CCVB).*
- Le Conseil municipal devra engager une réflexion quant au devenir de cette CCVB.*
- Enfin, nous prendrons connaissance des taxes mises en place par l'état en remplacement de celles qui ont été supprimées, ce qui nous permettra d'ébaucher le budget de l'année 2012.*

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances, que vous vous éloigniez de Hesse ou non, et je ne résiste pas à l'envie de vous livrer cette phrase de Marcel Proust : « Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux. »

Gérard Fleurence